



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général Commun
Service accueil, bâtiments et cadre de vie
Bureau de l'accueil
Section courrier

RECUEIL SPÉCIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 76 du 1^{er} août 2022

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, en préfecture (site Saint-Aubin - bureau documentation), en sous-préfecture ainsi que sur le site internet de la préfecture www.maine-et-loire.gouv.fr _rubrique : Publications/RAA

Pour accéder aux annexes non publiées, il convient de contacter le service sous lequel l'acte a été publié ou de consulter l'adresse internet indiquée dans la décision.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE ET DE DIFFUSION

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

Le sommaire du recueil des actes administratifs de la préfecture du 1^{er} août 2022 a été affiché ce jour ; le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.gouv.fr. rubrique : Publications/RAA.

A Angers, le 1^{er} août 2022
Pour le Préfet et par délégation,
Pour la directrice,



Laurence FROGER

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, en préfecture (site Saint-Aubin – bureau documentation), en sous-préfecture ainsi que sur le site internet de la préfecture www.maine-et-loire.gouv.fr rubrique Publications/RAA.

Pour accéder aux annexes non publiées, il convient de contacter le service sous lequel l'acte a été publié ou de consulter l'adresse internet indiquée dans la décision.

Recueil spécial des Actes Administratifs

N° 76 du 1^{er} août 2022

SOMMAIRE

I - ARRÊTÉS

PREFECTURE

Secrétariat Général

Mission interministérielle chargée du contentieux stratégique de l'Etat

- Arrêté SG/MICCSE N° 2022-28 du 1^{er} août 2022 portant modification de l'arrêté SG/MICCSE N° 2022-26 du 28 juillet 2022 portant délégation de signature à M. Tanguy LANDAIS, Colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale de Maine-et-Loire

DIRECTION INTERRÉGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE BRETAGNE-NORMANDIE-PAYS DE LOIRE

- Arrêté du 1^{er} août 2022 portant délégation de signature de Madame HANICOT DISP de Rennes à Madame Delphine CLOAREC en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt d'Angers à compter du 7 août 2022

II - AUTRES

NEANT

I - ARRÊTÉS



Arrêté SG/MICCSE N° 2022-28

portant modification de l'arrêté SG/MICCSE n° 2022-26 du 28 juillet 2022 portant délégation de signature à M. Tanguy LANDAIS, Colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale de Maine-et-Loire

Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 modifié fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets,
- VU** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,
- VU** le décret n° 97-199 du 5 mars 1997 modifié relatif au remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** le décret n° 2008-252 du 12 mars 2008 modifié relatif à la rémunération de certains services rendus par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales,
- VU** le décret du Président de la République du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Pierre ORY en qualité de préfet de Maine-et-Loire,
- VU** le décret du président de la République du 28 février 2019 portant nomination de Mme Magali DAVERTON, sous-préfète hors classe, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire (classe fonctionnelle II),
- VU** l'ordre de mutation du Ministre de l'Intérieur numéro 003383/GEND/DPMGN/SDGP/BPO du 19 janvier 2022 au profit du Colonel Tanguy LANDAIS, en qualité de commandant du groupement de gendarmerie départementale de Maine-et-Loire,
- VU** l'arrêté SG/MICCSE n° 2022-26 du 28 juillet 2022 portant délégation de signature à M. Tanguy LANDAIS, Colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale de Maine-et-Loire,

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

L'article 4 de l'arrêté SG/MICCSE n° 2022-26 du 28 juillet 2022 est modifié comme suit :

"L'arrêté préfectoral SG/MPCC n° 2020-62 du 23 novembre 2020 est abrogé à compter du 1^{er} août 2022 "

ARTICLE 2 :

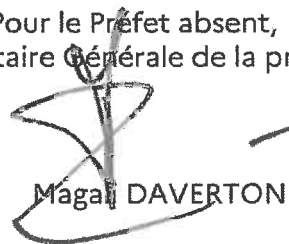
L'arrêté SG/MICCSE n° 2022-26 du 28 juillet 2022 et le présent arrêté entrent en vigueur le 1^{er} août 2022.

ARTICLE 3 :

La secrétaire générale de la préfecture, le sous-préfet, directeur de cabinet, directeur des sécurités, et le commandant du groupement de gendarmerie départementale de Maine-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angers, le - 1 AOUT 2022

Pour le Préfet absent,
la Secrétaire Générale de la préfecture.



Magali DAVERTON

**Arrêté du 1 août 2022 portant délégation de signature à Madame Delphine CLOAREC
en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt d'ANGERS à compter du 7 août 2022**

Vu le code pénitentiaire, et notamment en ses articles R.113-65, R.112-7 à R.112-9, R.223-2 à R.223-7

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu le Décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 et l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels des services déconcentrés de l'Administration Pénitentiaire

Vu l'arrêté de la Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 14 septembre 2018 portant nomination et prise de fonction de Madame Marie-Line HANICOT en qualité de Directrice Interrégionale des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1^{er} octobre 2018

Vu l'arrêté du 4 juillet 2022 du Directeur de l'Administration Pénitentiaire portant délégation de signature pour la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes

Vu l'arrêté du Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 13 février 2017 portant mutation de Madame Delphine CLOAREC à compter du 1^{er} avril 2017 en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt d'Angers

Vu l'arrêté de la Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 23 juillet 2019 portant mutation de Mme Véronique MARIN à compter du 1^{er} septembre 2019 en qualité d'Adjointe au chef d'établissement de la maison d'arrêt d'Angers

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 17 mars 2022 portant nomination de Monsieur Anthony GAUTIER à compter du 1 janvier 2022 en qualité de chef des services pénitentiaires de la maison d'arrêt d'Angers

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 25 août 2020 portant mutation de Madame Charlotte DOURLHIES à compter du 14 septembre 2020 en qualité de directeur des services pénitentiaires du centre pénitentiaire de Nantes

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Marie-Line HANICOT, Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes, donne délégation de signature à Madame Delphine CLOAREC, Directrice des services pénitentiaires, chef d'établissement de la maison d'arrêt d'Angers, pour tout acte ou décision relatifs à la gestion individuelle ou collective des personnes placées sous main de justice, des personnels et ressources humaines, à la gestion économique et financière de la maison d'arrêt d'Angers, ainsi qu'aux relations partenariales et de communication développées à la maison d'arrêt d'Angers, et ce dans la limite des fonctions et attributions confiées à la Directrice Interrégionale.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Delphine CLOAREC, délégation de signature est donnée à Madame Véronique MARIN, Adjointe au chef d'établissement de la maison d'arrêt d'Angers, délégation de signature est donnée à Monsieur Anthony GAUTIER, chef des services pénitentiaires de la maison d'arrêt d'Angers et délégation temporaire du 7 au 15 août 2022 est donnée à Madame Charlotte DOURLHIES, directeur des services pénitentiaires du centre pénitentiaire de Nantes à compter du 7 août 2022.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Maine-et-Loire.

Fait à Rennes, le 1 août 2022

P/La Directrice Interrégionale
des Services Pénitentiaires de Rennes



